



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2009

PRESIDENT : Monsieur François de Mazières

Sont présents : M. Alain-Louis MIE (représentant M. Hervé HOCQUART), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Jean-Philippe BARRET), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Olivier COLLO (représentant Mme Martine ARNAL), M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir M. Christophe BOLLENGIER), M. Arnaud MERCIER (pouvoir Mme Magali ORDAS), M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Hervé HOCQUART représenté par M. Alain-Louis MIE,
M. Jacques BELLIER pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Patrick CONFETTI pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA,
Mme Martine ARNAL représentée par M. Olivier COLLO,
M. Jean-Philippe BARRET pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,
M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU,
Mme Magali ORDAS pouvoir à M. Arnaud MERCIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 12 juin 2009

Date d'affichage de la convocation : 12 juin 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

N° de l'ordre du jour :

2009.06.03 : Dénonciation de la convention du Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS)

□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

En matière d'action sociale, les agents la Communauté de Communes de Versailles Grand Parc sont susceptibles de bénéficier des prestations de deux organismes distincts : le Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale et la Caisse d'Entraide de la ville de Versailles.

La Communauté de Communes verse au Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale une cotisation par laquelle les agents bénéficient de prestations sociales. Il apparaît que le taux de « retour » à savoir le pourcentage des prestations perçues par les agents par rapport au montant versé au Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale est clairement insuffisant (30,87 % en 2008). Or le pourcentage de retour pour la Caisse d'Entraide du personnel, est proche de 100%.



Afin d'améliorer significativement l'offre de prestations sociales aux agents, à budget constant, il est envisagé d'attribuer à la Caisse d'Entraide du personnel le versement du montant de la cotisation jusqu'alors versée au FNASS (convention à l'étude au second semestre 2009). Cela permettrait notamment une plus grande proximité vis-à-vis des agents et une meilleur réactivité face à des situations d'urgence.

Dans un premier temps, il convient de dénoncer la convention liant la Communauté de Communes au FNASS, avant le 1^{er} juillet 2009 (compte tenu du délai de prévenance de 6 mois) pour une effectivité au 1^{er} janvier 2010.

Le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable à ce projet.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) *décide de dénoncer la convention liant la Communauté de Communes au Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale à effet du 31 décembre 2009*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette dénonciation.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 28

Suffrages exprimés : 33 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

